

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 OCTOBRE

Commission du budget

La Commission du budget s'est réunie hier soir pour entendre M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, sur le dégrèvement de la grande vitesse.

La Commission a exprimé le désir que de nouvelles négociations fussent entamées avec les Compagnies pour obtenir des réductions nouvelles sur les tarifs concernant les colis de petite dimension et les produits destinés à l'alimentation.

C'est sur ce point que le ministre des travaux publics va faire connaître l'avis du gouvernement.

A l'ouverture de la séance de la Commission du budget, M. Casimir Perier rappelle que la Commission s'est préoccupée des tarifs d'abonnements et des denrées.

M. Yves Guyot dit que l'article 15 de la loi des conventions de 1883 ne contient qu'une formule : Dégrèvement par les Compagnies de 10 0/0 en 2^e et 20 0/0 en 3^e en cas de suppression de la surtaxe par l'Etat.

En ce qui concerne les tarifs spéciaux, le ministre dit que les Compagnies en étudient tous les jours l'amélioration.

En réalité, pour l'ensemble des marchandises, la moyenne est de 15 0/0 de réduction.

Si on avait appliqué simplement les conventions, les Compagnies auraient perdu 22 millions seulement, l'Etat 43.

En l'état actuel, les Compagnies perdent 41 millions et l'Etat 55 millions.

Par conséquent, les Compagnies augmentent leurs sacrifices de 95 0/0 et l'Etat seulement de 25 0/0.

Au point de vue des allers et retours, il déclare avoir obtenu un sacrifice qui n'était pas prévu dans les conventions.

Pour les marchandises, les Compagnies avaient d'abord demandé qu'au-dessous de 50 kilos elles eussent des tarifs communs par zone.

Le ministre dit qu'il a obtenu la fixation à 40 kilos.

La Compagnie de l'Ouest a été invitée à appliquer sur la banlieue l'assimilation des tarifs de la Compagnie à la 2^e et de la 2^e à la 3^e.

Sur les denrées, le sacrifice est le suivant : Nord, 10 0/0 ; Midi, 36 0/0 ; Lyon, 4 0/0 ; Ouest, 20 0/0 ; Est, 5 0/0. Moyenne, 17 0/0.

Pour les tarifs des marchandises, au-dessous de 40 kilos, il y a une moyenne de réduction de plus de 22 0/0.

M. Félix Faure répond qu'au-dessous de 40 kilos les marchandises ne sont pas divisées par messageries et par denrées. C'est là l'objet de la critique qui a été faite.

Le ministre des travaux publics, continuant à faire son propre éloge, prétend que cette distinction au-dessous de 40 kilos a paru impraticable.

M. Pelletan ayant demandé que de nouvelles négociations soient ouvertes avec les Compagnies, M. Yves Guyot a répondu que cela n'est pas possible.

La discussion s'est poursuivie àpre et longue

entre les membres de la Commission et le ministre.

La Commission ne semble pas vouloir céder.

INFORMATIONS

SIFFLETS RENTRÉS

Les agences et journaux républicains sont atteints d'une officiosité chronique qui les empêche de voir ou d'entendre ce qui peut être désagréable aux ministres.

C'est ainsi que presque tous ces organes de publicité insuffisante ont passé sous un silence systématique l'accueil glacial et panaché de sifflets qu'une partie de la population marseillaise a fait aux ministres en général et à M. Constans en particulier.

Les lecteurs républicains ne connaissent donc rien, ou à peu près, des manifestations de Marseille. Ils les apprendront sans doute avec quelque surprise par M. Constans lui-même.

Les journaux de gauche ne manqueront pas en effet de citer le discours prononcé à Saint-Gilles, dans le Gard, par le ministre de l'intérieur. Là, dans un banquet de 200 couverts, il a dit entr'autres choses :

« Si les énergumènes ont poussé des vociférations à Marseille, je suis heureux de constater qu'il n'en a pas été de même ici. »

Ce qui prouve que M. Constans avait encore dans les oreilles, à Saint-Gilles, les sifflets de la Canebière.

Ce qui prouve aussi que ces sifflets avaient porté sur les nerfs ministériels plus que M. le ministre ne voulait bien le dire.

LE POMPIER CONSTANS

M. de Freycinet a parfois de singulières façons de faire l'éloge de son collègue et concurrent Constans. Voici en quels termes, d'après le Temps, le ministre de la guerre a répondu au capitaine des sapeurs-pompiers de Marseille, qui venait de lui adresser une allocution :

« Je regrette, a-t-il dit, de ne pas avoir sous mes ordres le beau corps des sapeurs-pompiers, mais ces regrets sont atténués par cette considération que vous avez en M. Constans un chef que personne ne pourrait remplacer. »

M. de Freycinet cultive évidemment le calembour. Nous n'insisterons pas sur l'ironie de cette réponse. Rappelons à Constans qu'il est un chef de pompe incomparable, et de quelle pompe c'est invoquer tous les souvenirs de son odorante jeunesse.

M. de Freycinet a la plaisanterie lourde.

LE DIMANCHE EN RUSSIE

Une loi va être signée prochainement qui obligera les industriels et les commerçants à ne pas laisser travailler leurs employés ou ouvriers le dimanche.

Cette loi sera applicable aux Russes et aux étrangers résidant en Russie.

Le procureur général du Synode, M. Pobedonozzeff, soumettra, sous peu, cette loi à l'approbation du Conseil d'Etat.

(Correspondance Russe.)

LES INCIDENTS DE ROME

Le président du conseil d'Italie a avisé l'ambassadeur de France, M. Billot, que le préfet de Sassari, qui avait toléré une manifestation hostile envers la France, a été révoqué.

Des mesures seront prises contre les fonctionnaires qui n'ont pas maintenu l'ordre.

UN PEU PLUS DE POLICE

— Je sais maintenant ce qui manque à Marseille : c'est une police. Elle en aura une.

Cette observation est attribuée à M. Constans, quand il entendait les sifflets et les huées de la foule autour de lui. Elle a dû être faite, car plusieurs journaux commencent une campagne contre la police actuelle de Marseille.

D'après ces journaux, renseignés par M. Constans, on ne peut plus douter que la responsabilité des incidents du voyage ministériel incombe tout entier à « l'insuffisance » et surtout à « l'inertie » de la police marseillaise. La vieille ville était travaillée depuis quelque temps par une fermentation latente, causée par les conditions dans lesquelles la municipalité a décidé de faire procéder aux travaux d'assainissement. La police était informée, mais elle n'a pris aucune mesure d'ordre pour protéger les ministres.

Elle a laissé MM. de Freycinet, Constans, Rouvier, Yves Guyot et Jules Roche recevoir des horions. La municipalité semblait même prendre un certain plaisir à la scène.

M. Constans sifflé, insulté, maltraité de toutes façons, ne laissera point passer cet attentat à sa dignité sans prendre des mesures contre les manifestants. Déjà il les fait annoncer.

La police est trop peu nombreuse ; on l'augmentera.

La police est mal dirigée ; on l'enlèvera au maire pour la donner au préfet.

Voilà ce que c'est d'avoir outragé M. Constans. Le ministre de l'intérieur prépare une vengeance de sa façon. On peut être sûr par avance que, lorsqu'il tiendra la police par son préfet, les Marseillais siffleurs seront rudement secoués.

M. Constans, qui a fait enfoncer des portes, est tout disposé à faire enfoncer des côtes.

Marseillais, prenez garde à vous.

Pour montrer son impartialité, M. Constans appliquera à Bordeaux et à Lille les mêmes mesures qu'à Marseille, il fera coup triple.

AUMONIER DES PRISONS

C'est une rude et noble tâche que celle qu'accepte M. l'abbé Valadier, nommé par le cardinal Richard aumônier de la Grande-Roquette en remplacement de M. l'abbé Faure, récemment révoqué dans les conditions qu'on sait. Le nouvel aumônier n'aura d'ailleurs qu'à traverser la place pour se rendre à son nouveau poste, car il était depuis plusieurs années déjà chargé de l'aumônerie auprès des jeunes détenus de la Petite-Roquette.

Il a même déjà fait l'apprentissage de ses nouvelles fonctions. C'est lui qui a préparé Berland à la mort et qui l'a accompagné à l'échafaud. Il est en effet d'usage, lorsqu'il y a une double

ou une triple exécution, de donner un aumônier spécial à chacun des condamnés.

Ayant ainsi commencé par les jeunes détenus et finissant par les condamnés à mort, M. Valadier connaîtra merveilleusement toutes les étapes diverses par où passent les âmes criminelles ; il retrouvera probablement, pour peu que son ministère se prolonge, dans les cellules de la maison d'en face, quelques-uns de ceux qu'il aura connus à la Petite-Roquette.

On sait par les confidences *in extremis* de Baillet, tous les criminalistes savent par leur expérience personnelle combien sont pernicieuses les maisons de correction.

L'enfant qui y entre suspect en sort tout à fait gâté. Plus tard la maison centrale achève l'éducation commencée et enfin cette vie aura souvent son dénouement violent sur l'horrible place que va traverser M. l'abbé Valadier.

Il a pu à la Petite-Roquette étudier ces âmes obscures d'enfants abandonnés, élevés dans la misère et le vice, d'adolescents déjà pourris jusqu'aux moelles. L'infection des uns empoisonne les autres. Directeur, gardiens, aumônier, quelque soit leur dévouement, ne peuvent qu'entraver un peu la propagation du mal.

D'autant que le mal se présente à ces enfants sous un particulier aspect. Ils ont toujours vécu en marge de la société normale. Fils de parents alcooliques, mendians ou voleurs, la plupart n'ont jamais vu dans les lois et les maximes morales que des armes dont la société régulière se servait pour les opprimer.

Il font naturellement partie d'une autre société que nous. Cette société est en lutte contre la nôtre. Nous avons pour nous les sergents de ville, les tribunaux, les prisons, la guillotine ; ils ont pour eux leur adresse, leurs ruses, leurs associations, leur promptitude à se défilier, leurs fausses clefs et enfin, comme *ultima ratio*, leur surin ou leur matraque.

Il sont en guerre avec nous. Tout ce qui par nous est réputé bien, ils le regardent comme mauvais ; tout ce que nous blâmons, chez eux ils le glorifient. Leur tribu vit des maraudes qu'elle peut faire sur les champs de la tribu rivale. Ils volent aux étalages ou dévalisent les appartements. Pour eux ce n'est plus là le vol, c'est pillage sur territoire ennemi.

M. Maxime du Camp nous a raconté l'éducation qui se donne dans cette société occulte, parasite de la société régulière. Le vol est le travail exigé de chacun des membres. L'enfant qui n'a pas volé est un « feignant » et il doit être battu.

Dès lors tout ce qui à nos yeux représente la morale et l'autorité doit être suspect aux membres de la société rivale. L'instituteur qui punit, le prêtre qui défend le vol, l'ivrognerie, la débauche, sont des gens suspects qui professent la morale des ennemis. Tout ce qu'ils disent est bon pour les autres, pour les enfants des bourgeois ou des ouvriers assidus à l'atelier. Mais pour les fils de la société parasite, cela ne les atteint pas, cela ne saurait en aucune façon les obliger. L'instituteur a beau punir et le raticchon prêcher, ils n'en feront qu'à leur guise et, quand la rousse les aura coffrés, ils se regarderont comme des vaincus, mais non comme des coupables.

Avec des idées et des dispositions pareilles, on conçoit que la besogne d'aumônier des jeunes détenus ne soit pas facile. Si encore on pouvait les isoler les uns des autres, les dépayser, leur faire oublier la société irrégulière dont avec plus ou moins de conscience ils se sentent membres, on pourrait espérer arriver à réformer leurs idées, d'autant plus ancrées qu'elles sont plus enveloppées et plus obscures. C'est ce qu'on fait à Mettray. Mais à la Petite-Roquette, malgré tous les soins qu'on prend, la promiscuité demeure effrayante.

Cependant, à force de soins, de douceur, de patience, de rayonnante charité, le prêtre arrive souvent à toucher ces âmes. La première communion lui comme un jour d'aurore sur ces cœurs. Beaucoup sont sincèrement repentants. Une vie nouvelle s'ouvre devant leurs rêves. Il leur paraît qu'ils vont pouvoir entrer dans la société régulière et morale. Ils s'y croient admis sans retour. Hélas ! dès le lendemain ils sentent de nouveau leur exclusion : Les mauvais conseils et le vice les reprennent presque tous.

A la Grande-Roquette, la besogne est à la fois plus terrible et plus facile. La société régulière a définitivement vaincu. L'outlaw est enchaîné, enfermé et il s'apprête à mourir. Ses gardiens causent et jouent aux cartes avec lui. Seul l'aumônier s'intéresse à sa femme et à ses enfants, aux êtres dont le nom peut encore émouvoir son cœur. De plus, il lui parle d'une vie future où, au lieu de demeurer misérable et hors la loi, sans cesse menacé et sans cesse traqué comme une bête féroce, il pourra demeurer dans la paix éternelle, faire partie de la société des enfants du Père, prendre sa part de l'héritage commun.

Cette vision d'une paix future, d'une joie reposée et infinie s'impose peu à peu à cette âme lasse, à ce cœur vaincu. Il se laisse bercer aux murmures doux de la parole pieuse, le baume de la charité le parfume. Une prière monte à ses lèvres, la grâce pénètre en lui et le criminel misérable que les hommes arrachent violemment de leur société s'en va au supplice consolé, apaisé, les yeux fixés sur la figure du divin supplicié. JEAN LACOSTE.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la marine doit assister prochainement, au polygone de Villedieu, à des essais de canon à tir rapide.

Ce nouveau canon, inventé par un ingénieur du Creusot, est d'une puissance extraordinaire; son projectile traverse avec la plus grande aisance une plaque d'acier de 38 centimètres d'épaisseur.

On espère qu'avec cet engin perfectionné on pourra tirer dix coups à la minute.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois

RÉCITS DE FRANCE

MARIE-EDMÉE

III

Cependant les jours s'écoulaient, et elle n'avait rien découvert; enfin elle arrive dans une ambulance où gémissent plusieurs blessés appartenant au 78^e de ligne; or le 78^e est le régiment de son frère.

Elle entre, elle interroge un à un tous ceux qui sont là étendus sur leur lit de douleur, et un soir se trouve en face d'un soldat de la compagnie de ce frère chéri.

— Vous connaissez, lui dit-elle anxieuse, le lieutenant Gérard Pau?

— Si je le connais, certes!

— Et qu'est-il devenu?

— C'est un brave, il s'est battu comme un lion.

— Et puis?

— Et il est tombé... je l'ai vu.

— Mort! fait-elle pâle de terreur... mort... dites vite, je suis sa sœur.

— Non, blessé seulement.

— Merci, merci, et elle embrasse le petit trouper. Et, ajouta-t-elle, qu'est-il devenu?

— Il s'est relevé pour combattre encore.

— Brave enfant! Et puis?

A BORD DU MARENGO

Le maire et le premier adjoint de Brest sont allés samedi à bord du *Marengo* rendre visite à l'amiral Gervais et lui présenter les sympathiques félicitations de la ville de Brest au sujet du succès de sa mission en Russie.

Le maire a fait part à l'amiral de l'intention de la municipalité de donner une fête aux navires russes attendus à Brest, ainsi qu'à la division cuirassée du Nord.

MISSION JAPONAISE

Le gouvernement japonais a décidé d'envoyer, cette année, en Europe une mission de trente-cinq officiers pour l'achèvement de leurs études militaires.

Sur ce nombre, sept viendront en France.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Le Directeur général des Postes vient de donner des instructions à ses agents pour « que le paiement des mandats au domicile des destinataires » puisse se faire dans toutes les communes rurales à partir du 4^e novembre prochain.

CONSEILS MUNICIPAUX

Un arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, pris à la date du 10 octobre, porte que les Conseils municipaux des communes du département se réuniront le dimanche 4^e novembre prochain, en session ordinaire. Cette session pourra durer quinze jours; elle sera close le 15 novembre.

Dans cette session seront désignés les délégués du Conseil municipal pour la révision de la liste électorale, savoir: 1^o un délégué pour les opérations préliminaires; 2^o deux délégués pour faire partie de la Commission chargée du jugement des réclamations.

Le Conseil municipal de chaque commune doit être appelé également à délibérer sur l'emploi des ressources applicables aux travaux de chemins vicinaux ordinaires pour l'année suivante, d'après un projet proposé par l'agent-voyer d'arrondissement.

Enfin les Conseils devront dresser une liste d'après laquelle le Sous-Préfet nommera les répartiteurs et les répartiteurs suppléants.

MORT D'UN ANCIEN DÉPUTÉ

Notre compatriote M. Armand Rivière, avocat, ancien maire de Tours, ancien député d'Indre-et-Loire, est décédé hier matin, dans sa propriété des Tuffeaux, près Saumur, où il s'était retiré depuis environ deux ans, sa santé l'ayant forcé d'abandonner la vie politique.

Né aux Tuffeaux en 1822, il était donc âgé de 69 ans.

Voici ce que le *Ralliement* dit de M. A. Rivière:

« Après avoir été lancé dans la politique par le grand *Cercle républicain* d'Indre-et-Loire, il devint maire de Tours, puis fut élu député.

» Il siégea parmi les plus fervents amis de Gambetta, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que l'opportunisme faisait fausse route, et il se déclara indépendant tout en restant fidèle au drapeau radical.

» Au cours de sa carrière, M. Rivière a fait paraître plusieurs publications appréciées. Il a écrit notamment, dans la *Revue de la Réforme judiciaire*, publiée sous la direction de M. Janvrot, conseiller à la Cour d'Angers, une monographie très complète sur le droit d'association.

» Les républicains savent rendre justice à ses sentiments démocratiques et à ses qualités d'homme politique. Nous saluons en lui un vaillant champion de la cause du peuple. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 11 octobre. — Jean-Philippe Kempf, rue de Bordeaux.

DÉCÈS

Le 10 octobre. — Gaston-Marie de Monestier, 4 mois, rue du Puits-Neuf.

Le 11. — René Misandeau, journalier, 65 ans (veuf), carrefour Dacier.

Lettre de l'Évêque d'Angers

M^{re} Freppel vient de répondre en ces termes à la lettre de M. Fallières, ministre des cultes:

« Angers, le 7 octobre 1891.

» Monsieur le ministre,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date du 4 courant, et dans laquelle vous invitez les évêques à s'abstenir pour le moment de toute participation aux pèlerinages dits « des ouvriers français. »

» Sans vouloir discuter, dans les circonstances présentes, les questions de droit que soulève votre circulaire, je me permets de penser qu'elle était à tout le moins superflue; car, devant l'attitude agressive d'une partie de la population italienne contre la France, il ne pouvait venir à l'esprit d'aucun évêque français de choisir le moment actuel pour se rendre auprès du Souverain Pontife. D'ailleurs, en présence de manifestations qui sont hors de toute proportion avec l'acte irréfléchi de quelque étudiant, les directeurs des pèlerinages s'étaient empressés spontanément de suspendre leurs projets.

» Je partage absolument, monsieur le ministre, votre juste souci des « intérêts de la na-

tion »; mais il m'est impossible de ne pas appeler à mon tour l'attention du gouvernement sur la situation anormale et violente que révèlent ces regrettables incidents. S'il suffit d'un fait purement individuel d'un acte de légèreté de quelque pèlerin, désavoué d'ailleurs par tous ses compagnons, pour amener à Rome et d'un bout de l'Italie à l'autre un pareil déchaînement de passions contre la France, et pour rendre impossible aux catholiques d'un pays leur accès auprès du Père commun des fidèles, peut-on dire que l'honneur et la dignité de notre nation n'ont reçu aucune atteinte, et que le Pape est vraiment libre dans l'exercice de son ministère? Laissez-moi croire que ce côté si grave de la question n'aura pas échappé à la clairvoyance de votre patriotisme, et que le gouvernement se fera un devoir de protéger dans la mesure de ses forces, avec l'indépendance du Saint-Siège, les droits et la liberté des catholiques français.

» Agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

» † CHARLES-ÉMILE, évêque d'Angers.

MÉRON. — Le 4 octobre, au soir, un jeune homme âgé de dix-sept ans, du village de Balevic, heurta un tas de pierre en courant; il fit une chute et se cassa le petit doigt de la main droite. Tout portait à croire à une prompt guérison et le jeune homme avait même repris ses occupations habituelles, quand samedi dernier, dans la nuit, il fut atteint du tétanos.

Dimanche matin, il a succombé dans un accès de cette terrible maladie, malgré tous les soins du docteur Gaudrez, de Montreuil-Bellay.

CHOLET. — Samedi dernier, dans la soirée, M. West, adjudant au 77^e de ligne, professeur de la Société de gymnastique de Cholet, faisait une course en bicyclette. Il revenait de Vezins et arrivait à environ cent mètres en deçà des Paganes, près Cholet, quand il rencontra une voiture venant à sa rencontre qui l'obligea à dévier un peu de sa route. A ce moment, il butta si malheureusement contre une grosse pierre qui se trouvait détachée de la bordure du trottoir, qu'il tomba et se trouva engagé dans les roues de son vélocipède. Relevé aussitôt par les personnes qui se trouvaient dans la voiture, il fut transporté aux Paganes. M. Leprêtre, médecin-major au 77^e, mandé en toute hâte, s'y transporta aussitôt et constata une fracture à la jambe gauche, compliquée d'une entorse. Il fut procédé de suite à l'opération et le blessé a été transporté en voiture à son domicile.

Le théâtre à Cholet. — Le directeur du théâtre d'Angers donnera, pendant la durée de la saison théâtrale, douze représentations à Cholet, dont six d'opéras et d'opéras-comiques et six d'opérettes, moyennant une subvention de

— Il avait la main mutilée, mais il n'avait pas lâché son épée.

— Après? après?...

— Une autre balle lui a brisé le poignet.

— Mon Dieu! Ensuite?

— On l'entraînait à l'ambulance, quand une autre balle lui a cassé la jambe.

— Seigneur, mon Dieu!... Où est-il?

— Les Prussiens se sont emparés de l'ambulance, et tous les blessés ont été faits prisonniers.

— Et Gérard?

— Mon lieutenant comme les autres... mais...

— Mais quoi? un nouveau malheur?

— Oui, Mademoiselle.

— Est-ce qu'ils l'ont tué?

— Non; mais il a fallu lui couper le poignet.

Marie-Edmée reste un instant accablée.

Ainsi non seulement ce frère objet de sa tendresse est blessé, non seulement il a été amputé de la main droite, mais pour comble de malheur il est au pouvoir des Prussiens.

Or elle sait ce que vaut l'humanité de nos farouches ennemis, elle sait déjà par les récits, colportés de bouche en bouche, que les prisonniers français subissent les traitements les plus cruels, que les blessés qui tombent entre leurs mains féroces ne sont pas plus respectés que les vieillards, les femmes et les enfants.

Laissera-t-elle son frère en leur pouvoir? Renoncera-t-elle à tenter de rendre un fils à sa mère? Non vraiment; n'est-elle pas la fille du général Pau? En route donc encore! Et la voilà repartie à la recherche de son cher blessé.... Cette fois encore elle s'écrie: Mon Dieu, gardez-moi; Jeanne d'Arc, aidez-moi. Dieu la garde et Jeanne lui vient en aide, car elle retrouve enfin son blessé bien-aimé.... Dans quel état, grand Dieu! l'avant-bras a été coupé et la jambe porte une plaie terrible.

Marie-Edmée veut emmener son frère; elle croit naïvement qu'elle n'aura qu'à dire: Je suis la sœur de ce mutilé et je l'emmène pour le soigner, je l'emmène auprès de sa mère qui l'attend et à qui j'ai promis de le ramener, rendez-le-moi.

Mais elle connaissait mal les vainqueurs. — Adressez-vous à M. de Bismarck, lui répond-on.

— Quoi! il faut l'autorisation du grand chancelier pour emmener un pauvre blessé?

— C'est l'ordre; votre frère est prisonnier, et on ne peut vous le rendre que sur l'ordre de Son Excellence le grand chancelier.

On ne discute pas avec une consigne; Edmée se met en route pour le quartier général, où

régne M. de Bismarck.

— Rendez-moi mon frère, dit-elle à l'homme de fer de qui tout le monde dépend, même le roi; rendez un fils à sa mère, un frère à sa sœur.

— Non, répond M. de Bismarck, insensible et farouche.

Et il faut qu'Edmée se résigne à partir seule.

Oh! bien non: elle revient à la charge avec acharnement; M. de Bismarck la repousse, elle persiste, elle supplie; persistance vaine, supplications perdues.

Cependant M. de Bismarck se laisse attendrir. — Soit, dit-il; qu'il parte avec vous, mais qu'il prenne l'engagement d'honneur de ne pas tirer l'épée contre les armées allemandes.

Je ne connais pas de plus bel éloge à l'adresse de la vaillance française que cette condition absolue imposée aux prisonniers français.

Marie-Edmée va retrouver son frère et lui fait connaître l'engagement qu'on exige de lui.

— Jure sur l'honneur que tu ne porteras plus les armes contre la Prusse pendant toute la durée de la guerre, et je t'emmène, dit Edmée à son frère.

200 fr. L'une de ces représentations sera entièrement au profit des pauvres, à la condition que la ville, pour cette représentation, se charge des frais de voyage des artistes et des frais de gaz, le tout évalué à la somme de 300 francs environ. Le directeur donnera, si bon lui semble, en dehors de ces douze représentations, diverses représentations de drames et comédies, mais à ses risques et périls et sans aucune espèce d'indemnité de la part de la ville.

TOURS. — Le réseau téléphonique urbain de Tours sera mis en service le 20 octobre.

Un legs. — M. Blandin (Pierre-Etienne), décédé avant-hier, rue Saint-Claude, a légué à la ville de Tours une rente de 4,200 francs, pour être employée en œuvres de bienfaisance.

M. Blandin, qui avait été représentant de la maison Mame, a voulu par un dernier témoignage donner une nouvelle preuve de solidarité à l'égard des déshérités de la fortune.

LES PÉLERINS DE NANTES

Les pèlerins de Nantes sont arrivés jeudi de Rome. L'Espérance du Peuple donne sur les incidents de leur voyage les détails suivants :

« Malgré les huées, les insultes et les coups dont les Italiens ont été si prodigieux, nos pèlerins ont effectué leur retour dans les meilleures conditions. Les cris : *A bas la France! Mort aux Français! Vive Sedan! Vive la Prusse!* les ont profondément affligés. Mais nos pèlerins se consolent en songeant que sous la Monarchie la plèbe romaine n'aurait pas impunément insulté notre pays. Il est vrai que la Russie a expié sa sympathie pour la France et qu'elle aussi a eu sa part d'outrages.

« Les heureux voyageurs n'en reviennent pas moins émerveillés des splendeurs de la Ville Eternelle et des cérémonies auxquelles ils ont eu le bonheur d'assister; ils ont été surtout profondément touchés des marques d'affection que le Souverain-Pontife leur a prodiguées. Aussi ne sentent-ils pas la fatigue de trois journées de chemin de fer; ils n'ont qu'un regret : c'est que le pèlerinage ait été si court.

« Les pèlerins ont remarqué que la manifestation était surtout dirigée contre la France. Aussi peu de cris de *A bas le Pape!* mais *A bas la France! Vive la Prusse!*

« Le départ de Rome devait avoir lieu dimanche soir; par l'ordre de la police, il a été retardé au lendemain, on a laissé les pèlerins dans l'ignorance de l'heure du départ.

« On les a fait partir par la gare du Transévère, située à trois kilomètres dans la campagne. La route était parcourue par des patrouilles nombreuses de gendarmes, de soldats, de gardes municipaux et d'agents de police.

Gérald la regarde avec étonnement.

— Voyons! veux-tu jurer? lui dit-elle.

— Jamais! il me reste une main pour tenir une épée.

Comme on le voit, le fils du général Pau se souvenait des enseignements paternels. Edmée se désolait, mais elle admire son frère. Gérald, de nouveau soumis à une consultation de médecins allemands, est décidément reconnu comme étant dans l'impossibilité de servir.

M. de Bismarck se rend. Gérald sera libre, sa sœur l'emmène et le rend à sa mère. On le panse, on le soigne, ses plaies se cicatrisent, mais elles ne sont pas encore fermées que le mutilé veut repartir, et malgré les supplications de sa mère et de sa sœur, le bras en écharpe et boitant, il part et va rejoindre l'armée de la Loire; puis on se dirige sur Besançon, il fait bientôt partie de l'armée de Bourbaki. Et les tranches recommencent pour les deux femmes éplorées: que devient le malheureux estropié au milieu des combats de chaque jour, des marches interminables et des épidémies! Quelles angoisses pour la mère, que de souffrances pour la sœur! Et pas de lettre... Enfin elle apprend vaguement que Gérald s'est conduit en brave comme son père,

« Le train, composé de 31 wagons, emportait les pèlerins de Nantes et de Limoges. Grâce aux mesures prises par la police, les pèlerins ont pu quitter Rome sans être insultés.

« Les Italiens se sont largement dédommagés dans les diverses stations.

« Les gares étaient remplies d'une foule hostile criant, hurlant, vociférant. Et toujours les cris de : *A bas la France! Vive la Prusse!* retentissaient.

« On jetait des pierres contre les wagons dont les vitres ont été brisées.

« Pour prévenir des collisions, le train brulait les gares et ne s'arrêtait qu'aux petites stations.

« La station de Kervari est dominée par un pont en fer sur lequel s'était donné rendez-vous toute la canaille de la ville. Aux cris habituels nos bons amis joignaient les crachats.

« Il est évident que c'était un coup monté à l'avance.

« En voilà une nouvelle preuve.

« De peur que les injures républicaines ne fussent pas comprises par les pèlerins, les organisateurs avaient pris la peine d'apprendre aux manifestants deux mots français. Naturellement ils avaient choisi ceux qui leur semblaient les moins propres, c'étaient : *cochons* et le mot de Cambronne. Dans la bouche des loqueteux italiens, ces mots étaient un comble.

« A Menton, les pèlerins, heureux de fouler la terre française et d'être délivrés des compatriotes de Garibaldi, manifestèrent leur joie par un vigoureux cri de : *Vive la France!* »

LE REPOS DU DIMANCHE

On lit dans le *Journal de Rennes* :

« Nous apprenons avec plaisir que les principaux commerçants en épicerie de Rennes ont pris l'initiative de ne pas ouvrir leurs magasins le dimanche à partir du 18 octobre courant, à l'exception, toutefois, des mois de décembre et janvier de chaque année.

« Avis en est donné à leur nombreuse clientèle.

« Espérons que cet exemple sera suivi par d'autres corporations et que le dimanche deviendra bientôt, dans notre ville, un jour de repos complet, aussi nécessaire, une fois par semaine, aux patrons qu'aux employés. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 octobre 1891

Le retour des Israélites en Bourse après deux jours d'absence, est marqué par une recrudescence des attaques dirigées contre tous les fonds d'Etat français et étrangers. Le 3 0/0 ancien, malgré un comptant très soutenu à 93.70, clôture à 93.62 à terme, le nouveau reste à 94.75 et le 4 1/2 à 103.67.

Les Fonds Russes résistent assez bien à tous les assauts de la spéculation allemande. L'Orient Russe, malgré la faiblesse du rouble à Berlin, se maintient aux environs de 69 fr. et

le Nouveau Russe dont l'émission paraît d'ores et déjà souscrite, se traite à peu près au pair.

L'Extérieure d'Espagne est en nouvelle baisse à 68 3/8. Le 3 0/0 Portugais se défend assez bien contre le courant général et la Rente Italienne conserve difficilement le cours de 90 fr.

Les sociétés de crédit résistent bien à l'entraînement du marché; leur participation à l'émission russe est une garantie du maintien de leurs dividendes des précédents exercices.

La Banque de Paris remonte à 765 après 761. La Société Générale se maintient à 483; le Crédit Foncier à 4,248; la Banque d'Escompte à 442. Le Crédit Mobilier a des demandes suivies à 267.

Le Crédit Foncier de Tunisie donne lieu à un courant de demandes très soutenu correspondant au développement de ses prêts hypothécaires.

L'action des Immeubles de France se négocie à 480 fr.

L'obligation de Porto-Rico a des demandes à 202.50.

Les Chemins Economiques cotent 400 fr.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 15 octobre, le *Barbier de Séville*, opéra-comique, et *Livre III, Chapitre 1^{er}*.

FAITS DIVERS

INONDATIONS DANS LE MIDI

Nîmes, 12 octobre. — Un violent orage a occasionné la nuit dernière et aujourd'hui, dans la région, des dégâts considérables, mais dont l'importance ne peut pas encore être appréciée. Plusieurs accidents sont signalés.

Sur la voie ferrée, la circulation est interrompue entre Sommières et Montpellier, sur la ligne de Nozières à Uzès et Moussac.

Du côté d'Alais, le Gardon a de nouveau grossi. On prend des mesures pour éviter les ravages de la semaine dernière.

A Beaucaire, le Rhône monte rapidement.

On signale aussi une forte crue de l'Arre au Vigan. Les trains subissent de longs retards.

Montpellier, 12 octobre. — A la suite d'un violent orage, le Lez a grossi de 5 mètres causant des dégâts importants. Les eaux ont envahi les moulins situés sur la rivière, emportant, en outre, quatre à cinq ponts parmi lesquels celui des pontonniers du génie.

Un grand nombre de maisons de travailleurs occupés au pont de Juxéna sont inondées.

Privas, 12 octobre. — Depuis sept heures du matin, une pluie torrentielle tombe sans interruption. Les rivières grossissent d'une façon inquiétante.

On craint une inondation. Les chemins des montagnes sont transformés en vastes cascades. Les riverains de l'Ardèche sont très inquiets.

COLLISION. — Rouen, 12 octobre. — Vers trois heures de l'après-midi, le train de voyageurs n° 437 est venu tamponner un train de

que l'ombre d'elle-même; la mère s'épouvante, la sœur de Jeanne d'Arc s'efforce de la rassurer, mais elle est atteinte, l'héroïque fille du général Pau, et le 9 mars 1871, Dieu rappelle l'enfant de la Lorraine, et, comme nous l'avons dit au début de ce récit, toute la population de Nancy s'inclinait devant son cercueil. Saluons sa mémoire, nous vivants, et puissent nos fils et nos filles s'inspirer des vertus héroïques du frère, de la sœur et du père, apprennent à mettre tout ce qu'ils ont au cœur de force au service de la patrie (1)!

E.-M. DE LYDEN.

FIN

(1) M. Gérald, à qui nous envoyons un salut respectueux, est aujourd'hui commandant du 23^e bataillon de chasseurs à pied où il est, dit le général Ducrot, le plus jeune sans doute des officiers supérieurs de l'infanterie française, et l'un des plus distingués de l'armée: rien n'est beau comme une épée portée de la main gauche, lorsque la droite est restée sur le champ de bataille.

BOURSE DE PARIS

Du 13 Octobre 1891

3 0/0	93 70
3 0/0 nouveau	94 60
3 0/0 amortissable	96 »
4 1/2	105 55

merchandises stationnant à la gare d'Aumale.

C'est par suite d'un faux aiguillage que ce train s'est engagé sur la voie occupée par le train de marchandises.

Les wagons du train 437 sont montés sur les wagons du train précédent. Dans la collision, il y a eu douze blessés.

La machine a été projetée hors des rails.

Plusieurs wagons du train de marchandises ont été broyés.

Emprunt Russe 3 0/0 or 1891

AFFRANCHI, A TOUT JAMAIS, DE TOUT IMPÔT RUSSE

remboursable au pair en 81 ans

500,000,000 DE FRANCS

Prix d'émission : 398 fr. 75 pour une obligation de 500 fr.

JOISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1891

Payables comme suit

En souscrivant	Fr. 30	» par Obligation.
A la répartition du 1 ^{er} au 7 Novembre	100	»
Du 1 ^{er} au 6 Décembre	100	»
Du 15 au 20 Janvier 1892	100	»
Du 15 au 20 Février 1892	68.75	»
Total	Fr. 398.75	

L'obligation entièrement libérée à la répartition coûtera fr. 397.25

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LE 15 OCTOBRE 1891

A PARIS :

Au Crédit Foncier de France ;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Au Crédit Lyonnais ;
A la Banque de Dépôts et Comptes Courants ;
A la Banque d'Escompte de Paris ;
Au Comptoir National d'Escompte de Paris ;
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ;
A la Société Générale ;
Chez MM. E. Hoskier et C^{ie} ;

DANS LES DÉPARTEMENTS, dans les Succursales et Agences de ces diverses Sociétés en France.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent, par correspondance, mais seulement pour 5 obligations et au-delà.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

Emprunt Russe 3 0/0 or 1891

Les souscriptions sont reçues dès à présent, SANS FRAIS, à l'agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 19, rue du Marché-Noir, Saumur.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS

Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

Le Samedi 24 Octobre 1891, à midi.

1^o UNE MAISON, sise à Varrains, avec cour et jardin y attenant.

2^o Et douze Parcelles de terre et vigne, situées sur les communes de Varrains, Saumur, Saint-Cyr, Chacé et Souzay, le tout d'une contenance totale d'environ 69 ares 81 cent.

Jouissance de suite.

Pour plus de renseignements, voir les affiches, et s'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Qui aura lieu aux Rosiers, en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire, le Dimanche 8 Novembre 1891, à 1 heure de l'après-midi.

UNE MAISON

Située au bourg de S^t-FLORENT, en partie occupée par M^{me} veuve Baudoin, charcutière.

Revenu : 700 fr.

Mise à prix : 40,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e BEAUMONT, notaire. (723)

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n^o 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n^o 60. (610)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

Bureau de Placement

d'EMPLOYÉS & de DOMESTIQUES

Des deux sexes

M^{me} ANNA, rue de la Tonnelie, 29, Saumur. (717)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 24 bis. (143)

On demande un PONEY landais docile, s'attelant et se montant. S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à Allonnes. (746)

M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande un CLERC

APPARTEMENTS à Loner, pied à terre, 63, quai de Limoges

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses
aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signat. du Bon J. v. LIEBIG
en encre bleue sur l'étiquette.
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C^o

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.



25 francs
PAR MOIS
Ateliers de Constructions mécaniques
GUIEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A l'occasion de la TOUSSAINT

MISE EN VENTE

d'un Choix considérable d'Articles Funéraires

En tous genres

COCHET

Saumur — 20, rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

Aucune Maison ne vend à aussi BAS PRIX

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

BOUGIE	du Brésil,	le paquet	0.85
—	des Indes,	—	0.95
—	des Salons,	—	1.00
—	à trous,	—	1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES-A RÉCHAUD ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA	double épuration,	1/2 kil.	0.45
—	triple épuration,	1/2 kil.	0.50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR